



HOSPICES CIVILS DE LYON
Direction des Affaires Médicales

Conformément au décret n° 2022-51 du 22 janvier 2022, les professionnels de santé ont l'obligation d'être vacciné contre la Covid19.

ETUDIANT EN MEDECINE **FACULTE LYON SUD** 2023/2024

N° D'ETUDIANT obligatoire.....

Nom :
Prénom(s) :
Nom d'épouse :
Date et lieu de naissance :
-(s'il y a lieu, préciser l'arrondissement)

Nationalité :
(pour toute personne de nationalité étrangère, fournir une photocopie de votre titre de séjour)
Numéro de sécurité sociale - /.../.../.../.../.../.../.../.../.../.../.../.../.../.../.../...

Adresse personnelle obligatoire

N° RUE :
RUE :
CODE POSTAL :
VILLE :
TELEPHONE : Email :

Adresse des parents

N° RUE :
RUE :
CODE POSTAL :
VILLE :
TELEPHONE :

A joindre à la fiche de renseignements
les documents ci -contre **agrafés** :

- un relevé d'identité bancaire ou postal
- une photocopie de votre Carte Vitale
- une photocopie de votre carte d'identité, passeport ou livret de famille

Il vous appartient de nous faire parvenir ces documents avant le **02 juin 2023**

SIGNATURE :

NB :Tout changement éventuel d'adresse, ou toute modification survenant ultérieurement dans votre situation devront être signaler à :
La DIRECTION DES AFFAIRES MEDICALES, 3 Quai des Célestins BP 2551 69229 LYON Cedex 02

Mail : DAM_INTERNAT@chu-lyon.fr

☎ A/DON./ 04 72 40 73 77
DOO/MA ./ -04 72 40 73 78
MB/Z ./.. - 04 72 40 73 76

de 8h30-12h00 et de 13h30-16h30 du lundi au vendredi

POUR TOUT DOSSIER INCOMPLET OU NON RETOURNE, NOUS NE SERONS PAS EN MESURE D'ASSURER VOTRE REMUNERATION D'ETUDIANT HOSPITALIER A LA RENTREE UNIVERSITAIRE